



Numéro 43 Automne 2020

Conseil municipal

Maire :
Martin Soucy

Conseillers par district :

- 1 - Gilles Lavoie
- 2 - Annie Blais
- 3 - Robin Guy
- 4 - Jean-Pierre Labonté
- 5 - Alain Thibault
- 6 - Denis Dubé

Nous joindre :
40, avenue Hôtel-de-Ville
Mont-Joli (Québec)
G5H 1W8

418 775-7285, #2100

Travaux publics :
418 775-5270, #2160

www.ville.mont-joli.qc.ca



Sommaire

Un Service des finances, ça compte	2	Le Salon J.-Omer-Lévesque inauguré	6
Gagnants du concours de photo	3	Le Service des loisirs recrute	6
Décore ta ville !	4	Zone agricole : demande acceptée	7
Le Père Noël fait le nord et le sud	4	Info-déneigement	7
Conseils de sécurité incendie	5	Clin d'oeil historique	7
Calendrier municipal	5	Calendrier des collectes	8



Le mot du maire : on garde le cap !

Malgré l'année pas du tout normale qui s'achève, le conseil municipal n'a pas dérogé de son objectif : rendre Mont-Joli plus attractive. Au moment où vous lirez ces lignes, nous serons

sur le point d'adopter le budget 2021. Cette étape aura été précédée de plusieurs rencontres préparatoires avec les membres du conseil municipal, la direction des finances et les directions de services. L'exercice nous a permis d'établir un budget qui respecte la capacité de payer des contribuables, tout en misant sur des investissements stratégiques pour améliorer la qualité de vie des Mont-Joliennes et des Mont-Joliennes.

Nous avons mandaté une firme spécialisée, *Stratégies immobilières LGP*, pour nous accompagner dans le développement du parc aéroportuaire Pierre-De Bané. Grâce à cette infrastructure qui s'étend sur 1,2 million de mètres carrés (13 millions de pieds carrés), Mont-Joli peut ambitionner devenir une plaque tournante (un hub) dans le domaine de la logistique des transports.

Maintes fois citée comme un de nos principaux atouts, notre situation géographique nous autorise à poursuivre dans cette voie prometteuse. La présence de l'aéroport régional, des liens autoroutier et ferroviaire

ainsi que la proximité des ports de mer renforcent ce positionnement.

Parallèlement à ces démarches, nous misons sur un nouveau développement résidentiel pour répondre à la demande pressante de citoyens. Des investissements sont projetés dans le prolongement de la rue Beaupré afin de créer ce futur développement domiciliaire.

Par ailleurs, nous sommes en voie d'adopter notre première politique environnementale. Présidé par la conseillère Annie Blais, un comité formé entre autres de citoyens sensibles à la cause environnementale a nourri la réflexion et ciblé les actions concrètes de cette politique. J'en profite pour les remercier de leur généreuse contribution.

C'est dans ce même esprit attractif que s'inscrit le concours de décorations de Noël. Je vous invite à participer nombreux et nombreuses à cette proposition lumineuse du Service des loisirs !

Je ne saurais conclure sans vous souhaiter un heureux temps des Fêtes. En dépit de la pandémie qui nous oblige à limiter nos contacts et nos rassemblements, puissiez-vous trouver le moyen de partager du temps de qualité avec vos proches. Soyons imaginatifs, positifs surtout, et faisons pour le mieux afin de rendre nos Fêtes agréables, malgré tout, et sécuritaires, surtout !



Gilles Lavoie
District 1

Travaux publics
Ressources humaines
Fonds retraite employés
Fondation de la Ville
Office municipal
d'habitation
Comité Santé MRC de La
Mitis
Patrimoine de La Mitis



Annie Blais
District 2

Politique culturelle/CLAC
Politique familles-aînés
Parc du ruisseau Lebrun
Petit Plantarium
Comité Environnement
Fonds humanitaire
Ressources humaines
Fonds retraite employés
Éco-Mitis
Comité Stratégie jeunesse
Parc de la Rivière Mitis



Steve Corneau, directeur et trésorier, Nathalie Lévesque, technicienne en administration, Daisy Roussel, commis à l'encaissement et Isabelle Aspirot, trésorière adjointe.
Photo: Sonia Lévesque/Ville de Mont-Joli

Le Service des finances : une équipe sur qui on peut compter

Dans cette nouvelle parution du journal Le Murmure, nous poursuivons la présentation de nos équipes avec le Service des finances.

Gardien des fonds publics, le Service des finances est composé de Steve Corneau, directeur et trésorier, Isabelle Aspirot, trésorière adjointe, Daisy Roussel, commis à l'encaissement, et Nathalie Lévesque, technicienne en administration, et nouvelle venue au sein de l'équipe. Le Service des finances planifie et contrôle l'ensemble des activités financières de la Ville de Mont-Joli, selon les orientations du conseil municipal et de la direction générale. Il gère notamment la taxation municipale. Autant vous dire que les semaines qui précèdent l'adoption du budget, en décembre, sont bien remplies pour cette équipe.

Le Service des finances est aussi responsable de la préparation et du suivi des budgets de fonctionnement et d'investissement, de la préparation des états financiers, de la gestion de la trésorerie, de la perception des comptes, de la rémunération des quelque 90 employés, des comptes à payer aux fournisseurs, de l'acquisition de biens et services pour l'ensemble de l'organisation, de la gestion des emprunts, du financement des différents projets... Bref, notre petite équipe ne s'ennuie pas !

Veillant au contrôle et au suivi du budget de quelque 12 M\$, la direction du Service

des finances agit également en soutien auprès des élus et de la direction générale par des conseils stratégiques et opérationnels.

Voilà en somme une équipe qui compte et sur qui on peut compter !

Voilà !

Inscrivez-vous à Voilà! un Dossier citoyen personnalisé, mobile et web, qui facilite la communication entre les citoyens et la Ville.

La plateforme permet aux résidents de Mont-Joli d'avoir un dossier citoyen personnalisé en ligne et de recevoir différentes informations municipales. Lors de travaux sur le réseau d'aqueduc, par exemple, les citoyens reçoivent une notification par courriel permettant ainsi d'avoir l'information beaucoup plus rapidement.

La plateforme vous permet d'avoir accès à votre compte de taxes municipales, aux actualités municipales, à un calendrier personnalisé, etc.

Pour info: ville.mont-joli.qc.ca sous l'onglet Services aux citoyens - section Ma propriété



Peu distancés mais bien masqués : Jordan Bérubé (fils du gagnant suivant), Yvan Bérubé, Réjean Demers, Marc Lebel, le maire Martin Soucy, Mary-Ève Lachance, Mélanie Gagné, Éleine Santerre et Gaétan Morissette. Absente Lise Dubé.
Photo Sonia Lévesque/Ville de Mont-Joli

Leurs photos illustreront le calendrier municipal

Qu'ont en commun Lise Dubé, Mélanie Gagné, Mary-Ève Lachance, Éleine Santerre, Yvan Bérubé, Réjean Demers, Marc Lebel et Gaétan Morissette? Leurs photos primées dans le cadre du 2e concours de photo lancé par le service des communications, plus tôt cette année, illustreront le calendrier municipal 2021.

Les 12 mois de l'année et une des deux couvertures du calendrier seront imagées par les 13 photos gagnantes. Trois premiers prix ont été décernés : le premier de 150 \$ a été remis à Marc Lebel, le second de 100 \$ à Réjean Demers et le troisième de 50 \$ à Mélanie Gagné. Les auteurs des neuf autres photos sélectionnées ont reçu un billet-cadeau d'une valeur de 25 \$ de la Chambre de commerce et industrie de Mont-Joli-Mitis.

« Ce concours est une belle façon de favoriser la participation des gens de Mont-Joli. Dans notre planification stratégique adoptée en 2018, nous avons ciblé entre autres les relations citoyennes. Autrement dit, nous misons sur l'engagement



Marc Lebel, gagnant du premier prix de 150 \$.
Photo Sonia Lévesque/Ville de Mont-Joli

et la participation active des citoyens au sein de notre communauté. Le concours de photo s'inscrit dans cette optique » soulignait le maire de la Ville de Mont-Joli, Martin Soucy, lors de la remise des prix, le 12 novembre dernier, à la Bibliothèque Jean-Louis-Desrosiers. D'ici la fin décembre, le calendrier municipal sera distribué dans tous les foyers de Mont-Joli.

Une 3^e édition en 2021 !

Même s'il n'est pas lancé officiellement, il est toujours temps de penser au prochain concours de photo, car il y aura une 3^e édition en 2021 afin d'illustrer le calendrier municipal 2022. Profitez des beaux paysages d'hiver qu'offre Mont-Joli pour les immortaliser sur photo.



Robin Guy
District 3

Sécurité publique
Sécurité incendie
Comité de circulation
Mesures d'urgence et sécurité civile
Comité négo/pompiers
Maison des jeunes
Parc du ruisseau Lebrun
Petit plantarium
Regroupement incendie



Jean-Pierre Labonté
District 4

Sports et loisirs
Comité des dons
Corporation du stade du Centenaire
Corporation des événements spéciaux
Politique culturelle/CLAC
Accueil des nouveaux arrivants et Mérite municipal



**Alain Thibault
District 5**

Urbanisme
Comité d'embellissement
Développement
économique/CODEM
Finances
Sports et loisirs/construction
aréna
Murmures de la Ville



**Denis Dubé
District 6**

Finances
Développement
économique/CODEM
Comité circulation
Travaux publics
Sécurité publique
Sécurité incendie
Accueil des nouveaux
arrivants et Mérite municipal
Comité des dons

CONCOURS DE DÉCORATIONS DE NOËL

DEUX PRIX À GAGNER : 200 \$ ET 100 \$ EN BILLET-CADEAUX DE LA CHAMBRE DE COMMERCE ET INDUSTRIE DE MONT-JOLI-MITIS

Décore ta ville

FAITES PARVENIR UNE PHOTO DE VOTRE DÉCOR EXTÉRIEUR DE NOËL D'ICI AU 17 DÉCEMBRE 2020, 16 H, À : COMMUNICATIONSMJ@VILLE.MONT-JOLI.QC.CA
LES PHOTOS SERONT ENSUITE PUBLIÉES SUR LA PAGE FACEBOOK DE LA VILLE DE MONT-JOLI OÙ LES GENS POURRONT VOTER. LES AUTEURS DES DEUX PHOTOS QUI OBTIENDRONT LE PLUS DE « J'AIME » REMPORTEURONT LES DEUX PREMIERS PRIX.
POUR INFORMATION : 418 775-7285 POSTE 2170 OU 2114



VILLE DE MONT-JOLI

Décore ta ville !

Afin d'insuffler une bonne dose de féerie et d'optimisme dans la ville, le Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire a lancé un concours de décorations de Noël auprès de la population.

Jusqu'au 17 décembre à 16 h, les citoyens sont invités à faire parvenir une photo de leur décor extérieur des Fêtes à l'adresse communicationsmj@ville.mont-joli.qc.ca ou en message privé via la page Facebook de la Ville de Mont-Joli ou Messenger, en mentionnant leur nom et coordonnées.

Les photos de l'ensemble des participants seront ensuite publiées sur la page Facebook de la Ville de Mont-Joli où les internautes pourront « voter » jusqu'au 21 décembre, à midi, pour leurs décors préférés. **Deux premiers prix de 200 \$ et 100 \$** en billets-cadeaux de la Chambre de commerce et industrie de Mont-Joli-Mitis seront remis aux auteurs des deux décors qui remporteront le plus de « J'aime ».

Le Père Noël sillonnera le nord et le sud

Pour éviter les rassemblements, le traditionnel défilé de Noël fera relâche cette année au centre-ville. En lieu et place, le Père Noël sillonnera les rues de Mont-Joli en suivant le parcours suivant :

- le mardi 15 décembre, à partir de 18 h, dans le secteur nord de la ville (au nord de la voie ferrée) ;
- le mercredi 16 décembre, à partir de 18 h, dans le secteur sud de la ville (au sud de la voie ferrée).

Les citoyens sont invités, dans le confort de leur résidence, à saluer le passage du Père Noël et sa suite lorsque qu'ils passeront dans leur quartier.

Ho ! Ho ! Ho !



Un conte de Noël sur TVM et FB

Toujours dans le cadre de la généreuse programmation des Fêtes imaginée par le Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire, un conte de Noël sera présenté et diffusé sur les ondes de la Télévision de La Mitis. La captation sera également relayée sur la page Facebook de la Ville de Mont-Joli afin que les enfants puissent l'écouter en tout temps, pendant les Fêtes.

Conseils de votre Service incendie

Le Service de sécurité incendie de la région de Mont-Joli vous suggère quelques conseils qui vous permettront de passer un temps des fêtes en sécurité et en toute tranquillité.

Arbre de Noël

- Installez votre arbre de Noël loin des sources de chaleur et à un endroit où il ne nuit pas à l'évacuation des lieux.
- Éteignez les lumières du sapin de Noël avant d'aller dormir et lorsque vous quittez la maison.
- Gardez toujours le pied de l'arbre naturel dans l'eau pour qu'il reste humide.
- Pour en disposer, déposez-le à l'écocentre de La Mitis.

Bougies

- Installez les bougies dans des contenants de verre conçus à cet effet de manière à protéger la flamme et à éviter tout contact avec des matériaux inflammables.
- Placez-les à un endroit où elles ne risquent pas d'être renversées et loin de la portée des enfants et des animaux.
- Soufflez toutes les bougies avant de quitter une pièce et d'aller dormir.
- Privilégiez les bougies électriques.

Cuisine des fêtes

- Ne laissez pas la visite vous distraire, gardez toujours un œil sur la cuisinière!
- Ne rangez jamais d'objets dans le four ou sur la surface de cuisson.
- Éloignez les enfants de la cuisinière.
- Appareils de chauffage d'appoint
- Un appareil de ce type ne peut être laissé sans surveillance. Éteignez-le lorsque vous quittez une pièce et avant d'aller au lit.
- Gardez un espace dégagé d'un mètre autour de l'appareil et des matières combustibles.

N'oubliez pas, cet appareil ne peut être utili-



- sé comme une source permanente.
- Utilisez toujours un appareil homologué ULC ou CSA et certifié à cette fin.
- Branchez l'appareil directement dans la prise (ne pas utiliser de cordon prolongateur et ne branchez qu'un seul appareil dans cette prise).

Évacuation

- Hiver comme été, il vous faut savoir comment évacuer votre bâtiment. Déneigez tous les accès aux issues (fenêtres et portes) de votre domicile, incluant les escaliers et les balcons.

Avertisseur de fumée

- N'oubliez pas que l'avertisseur de fumée est votre meilleur allié en cas d'incendie. Vous êtes tenus, par la réglementation en vigueur, d'en installer et d'assurer l'entretien jusqu'à sa date de péremption.



Calendrier municipal

Le nouveau calendrier municipal sera distribué dans tous les foyers de Mont-Joli d'ici la fin de l'année.

À l'exception du bac brun, qui est identifié par un cœur de pomme, tous les autres icônes restent inchangés.

Comme d'habitude, le calendrier renferme une foule de renseignements utiles sur les différents services et règlements municipaux en plus de conseils pour protéger l'environnement ou de sécurité incendie.

Une petite section vous permet également d'y ajouter vos rendez-vous et autres mémos.

La dernière page du présent Murmure renferme le calendrier de collecte des matières résiduelles 2021.

Collecte bac brun le 9 décembre

Comme indiqué dans le calendrier municipal, la collecte des matières organiques (bac brun) aura lieu le mercredi 9 décembre plutôt que le mardi habituel. Pensez à vous inscrire au rappel des collectes si ce n'est pas déjà fait : www.ecoregie.ca

Offres d'emploi

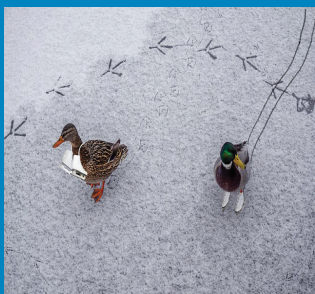
Déneigeurs

Le Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire est à la recherche d'une personne ayant un VTT équipé pour déneiger la piste de ski de fond Raymond-Pearson (7 kilomètres) au Parc du Ruisseau Lebrun. Compensation monétaire pour la durée du contrat qui s'étend de décembre à mars. Le traceur est fourni par la Ville de Mont-Joli. Pour info: 418 775-7285 poste 2171.



Préposé-e-s à l'entretien de la patinoire

Le Service des loisirs est également à la recherche de préposé-e-s à l'entretien de la patinoire de l'école Norjoli. Pour info: ville.mont-joli.qc.ca/emplois ou 418 775-7285 poste 2171.



Devant Stéphane Roy, concepteur de la murale, Marc Parent, maire de la Ville de Rimouski, Jean-Yvon Bélanger, président de la Légion royale canadienne, Mario-Pierre Lévesque, neveu de J.-Omer Lévesque, Bruno Paradis, président de la Régie intermunicipale de l'aéroport régional de Mont-Joli, Martin Soucy, maire de la Ville de Mont-Joli et Pascal Bérubé, député de Matane-Matapédia-Mitis.

Photo Gaétan Morissette

Le Salon J.-Omer-Lévesque inauguré

La Régie intermunicipale de l'aéroport régional de Mont-Joli et la Ville de Mont-Joli ont inauguré, le 7 novembre, à l'aéroport régional, le Salon J.-Omer-Lévesque en l'honneur de ce héros de guerre, natif de Mont-Joli.

Une murale créée à partir de photos d'archives orne deux murs du salon d'affaires de l'Aéroport régional qui porte maintenant le nom de J.-Omer-Lévesque. La murale, qui met également en évidence les nombreuses décorations du militaire, est une création de l'artiste Stéphane Roy. Le projet a pu voir le jour grâce notamment à une subvention de 5 470 \$ du Programme de partenariat pour la commémoration du ministère des Anciens combattants.

Né en mai 1920 à Mont-Joli, le Capitaine Omer Lévesque est le pilote québécois le plus médaillé de l'histoire de l'aviation canadienne et l'un des rares à détenir le titre d'As

« La contribution héroïque de M. Lévesque à son pays est indéniable. Grâce à son parcours exceptionnel, il a laissé son sillage dans la grande Histoire » a souligné le maire de la Ville de Mont-Joli, Martin Soucy.

Il est le premier aviateur canadien décoré par les autorités américaines durant la guerre de Corée. Cet as de l'aviation a en effet reçu l'Air Medal et la Distinguished Flying Cross (Croix du service distingué dans l'Aviation) pour sa bravoure ainsi que la Médaille du couronnement de la reine. Son plus haut titre reconnu par l'aviation canadienne est celui de Colonel Honoraire. En 2002, il est intronisé au Panthéon de l'Air et de l'Espace du Québec.

Le Capitaine et Colonel Honoraire Omer Lévesque est décédé le 2 juin 2006, à l'âge de 86 ans.



Stationnement interdit

Le stationnement de nuit dans les rues de la ville est interdit du 15 novembre au 15 avril entre 23 h et 7 h. Cette interdiction s'applique en tout temps et non seulement lorsqu'il y a des chutes de neige. En effet, des opérations de déneigement peuvent être planifiées lors de conditions climatiques plus favorables pour retirer les amoncellements de neige en bordure des rues ou dans les stationnements publics.

Zone agricole de la MRC de La Mitis

Décision sur une demande à portée collective

Depuis un décret du gouvernement du Québec en 1981, il était interdit de construire de nouvelles maisons en zone agricole protégée (zone verte), sauf dans des cas exceptionnels.

Une demande à portée collective d'une MRC permet de lever cette interdiction à certains endroits en respectant des critères. La Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) a rendu une décision favorable pour La Mitis.

Les propriétaires n'ont plus besoin de produire des demandes individuelles à la CPTAQ. Les constructions d'habitations en zone agricole sont dorénavant permises selon les conditions suivantes :

Secteur géographique : îlots déstructurés

Possibilité de construire de nouvelles résidences.

*Un îlot déstructuré correspond à un lieu où se trouvent d'importantes concentrations d'usages autres qu'agricoles.

Secteur géographique : milieux agroforestiers

Possibilité de construire une (1) habitation par propriété foncière vacante de 10 hectares et plus.

*Un milieu agroforestier correspond à un territoire où l'on retrouve peu de terres.

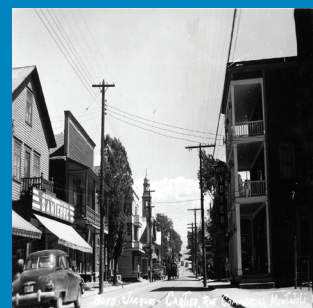
Secteur géographique : milieu agricole dynamique

Possibilité de construire uniquement des habitations associées à une ferme, à une propriété de 100 hectares et plus, ou bénéficiant d'un droit acquis.

*Un milieu agricole dynamique correspond à un territoire où l'on retrouve les meilleures terres ou une forte densité d'installations d'élevage.

Des documents et cartes sont disponibles pour consultation sur le site web de la MRC de La Mitis à lamitis.ca/zone-agricole. Il est également possible d'obtenir des informations complémentaires en communiquant avec l'inspecteur en urbanisme de la municipalité concernée ou l'aménagiste de la MRC de La Mitis.

Source : MRC de La Mitis



Clin d'oeil historique

Le 140^e anniversaire de Mont-Joli en 2020 nous donne l'occasion de faire un saut dans le passé. Le livre consacré au centenaire de Mont-Joli, en 1980, renferme son lot d'anecdotes toutes plus savoureuses les unes que les autres.

La percée de prohibitionnistes entraîna le vote d'un règlement interdisant la vente locale de boissons alcoolisées. en mai 1892. Comme il ne plut pas à tous, un parti se forma en vue de le faire supprimer. Le curé de l'époque ne manqua pas de leur adresser des reproches en chaire, mais cela n'empêcha pas le règlement d'être abrogé lors d'un référendum en juin 1892. Les prohibitionnistes ne dirent pas leur dernier mot pour autant. Ils triomphèrent en 1908 et l'alcool fut interdit à la vente jusqu'en... 1948 à Mont-Joli !

Les fidèles de Bacchus pouvaient toutefois compter sur les «Bootleggers» pour étancher leur soif !

Autre temps, autre privation !

Opérations déneigement : des règles à respecter

Afin de faciliter et d'optimiser les opérations de déneigement, il est important de respecter certaines règles. En voici quelques-unes :

- Il est interdit de déposer la neige dans les rues et sur les trottoirs lorsque vous déneigez l'entrée de votre résidence.
- Placez vos bacs de matières résiduelles en bordure de la rue et non dans la rue ou sur le trottoir. Disposés sur le trottoir ou dans la rue, les bacs sont des obstacles. Assurez-vous qu'ils soient bien visibles de la rue et facilement accessibles. Une tempête s'annonce ? Si possible, reportez la sortie de vos bacs à la prochaine collecte. Sinon, attendez le matin même de la collecte pour les placer en bordure de la rue, avant 7 h.
- Durant les opérations de déneigement, respectez les interdictions de stationnement.
- En voiture, gardez une distance raisonnable des déneigeuses en opération sur les voies de circulation afin d'assurer votre sécurité.

LÉGENDE DES COLLECTES

Collecte des
ORDURES MÉNAGÈRES
Voir votre secteur ci-contre



Collecte des

MATIÈRES RECYCLABLES

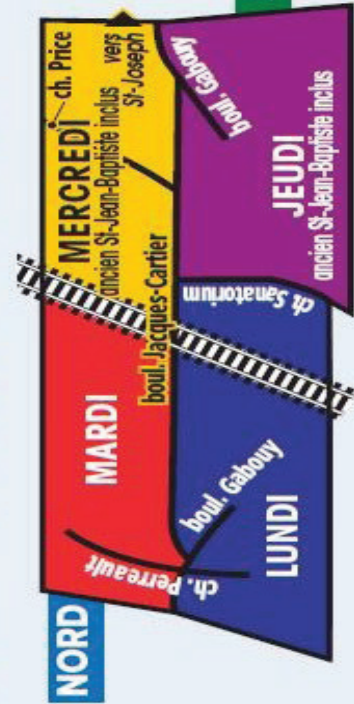


Collecte des
MATIÈRES ORGANIQUES



Collecte des
ENCOMBRANTS

SECTEURS DE COLLECTE DES ORDURES



JANVIER 2021

Dim	Lun	Mar	Mer	Jeu	Ven	Sam
				31	1	2
3	4	5	6	7	8	9
10	11	12	13	14	15	16
17	18	19	20	21	22	23
24	25	26	27	28	29	30
						31

FÉVRIER 2021

Dim	Lun	Mar	Mer	Jeu	Ven	Sam
	1	2	3	4	5	6
7	8	9	10	11	12	13
14	15	16	17	18	19	20
21	22	23	24	25	26	27
28						

MARS 2021

Dim	Lun	Mar	Mer	Jeu	Ven	Sam
	1	2	3	4	5	6
7	8	9	10	11	12	13
14	15	16	17	18	19	20
21	22	23	24	25	26	27
28	29	30	31			

AVRIL 2021

Dim	Lun	Mar	Mer	Jeu	Ven	Sam
				1	2	3
4	5	6	7	8	9	10
11	12	13	14	15	16	17
18	19	20	21	22	23	24
25	26	27	28	29	30	

MAI 2021

Dim	Lun	Mar	Mer	Jeu	Ven	Sam
					1	
2	3	4	5	6	7	8
9	10	11	12	13	14	15
16	17	18	19	20	21	22
23	24	25	26	27	28	29
30	31					

JUIN 2021

Dim	Lun	Mar	Mer	Jeu	Ven	Sam
	1	2	3	4	5	
6	7	8	9	10	11	12
13	14	15	16	17	18	19
20	21	22	23	24	25	26
27	28	29	30			

JUILLET 2021

Dim	Lun	Mar	Mer	Jeu	Ven	Sam
				1	2	3
4	5	6	7	8	9	10
11	12	13	14	15	16	17
18	19	20	21	22	23	24
25	26	27	28	29	30	31

AOÛT 2021

Dim	Lun	Mar	Mer	Jeu	Ven	Sam
	1	2	3	4	5	6
7	8	9	10	11	12	13
14	15	16	17	18	19	20
21	22	23	24	25	26	27
28	29	30	31			

SEPTEMBRE 2021

Dim	Lun	Mar	Mer	Jeu	Ven	Sam
				1	2	3
4	5	6	7	8	9	10
11	12	13	14	15	16	17
18	19	20	21	22	23	24
25	26	27	28	29	30	

OCTOBRE 2021

Dim	Lun	Mar	Mer	Jeu	Ven	Sam
				1	2	
3	4	5	6	7	8	9
10	11	12	13	14	15	16
17	18	19	20	21	22	23
24	25	26	27	28	29	30
						31

NOVEMBRE 2021

Dim	Lun	Mar	Mer	Jeu	Ven	Sam
					1	2
3	4	5	6	7	8	9
10	11	12	13	14	15	16
17	18	19	20	21	22	23
24	25	26	27	28	29	30

DÉCEMBRE 2021

Dim	Lun	Mar	Mer	Jeu	Ven	Sam
					1	2
3	4	5	6	7	8	9
10	11	12	13	14	15	16
17	18	19	20	21	22	23
24	25	26	27	28	29	30
						31